



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 8 AOÛT 2022 À 19 H

AVIS est donné par la soussignée, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, le lundi 8 août 2022 à 19 h.

La séance extraordinaire se déroulera à l'hôtel de ville situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, à Prévost.

Cet avis est publié conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 8^E JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Caroline Dion, notaire
Greffière